

Règlement intérieur du camping du Festival Het Lindeboom

Edition 2026

300 rue François Mitterrand 59279 Loon-Plage – coordonnées GPS : 50.992045, 2.215867

1° Conditions d'admission :

Pour être admis à pénétrer, à s'installer, à demeurer sur ce terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le responsable du bureau d'accueil. Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Toute infraction pourra entraîner l'expulsion de son auteur. En cas de faute grave, le gestionnaire peut avoir recours aux forces de l'ordre.

2° Formalités de police :

Toute personne devant séjourner dans le camping doit au préalable présenter au responsable du bureau d'accueil une pièce d'identité et remplir les formalités. Les mineurs non accompagnés ne sont pas admis. Des bracelets d'accès vous seront fournis.

Remarque : un nouveau bracelet ne pourra être accordé que sur présentation de la carte d'identité ET du bracelet brisé ou défectueux.

3° Installation :

La tente et le matériel y afférant doivent être installés à l'emplacement indiqué et conformément aux directives données par le gestionnaire.

4° Bureau d'accueil

Les arrivées sont uniquement possibles lorsque le bureau d'accueil est ouvert.

Judi 23 juillet de 16h à 19h

Vendredi 24 juillet de 16h à 19h

Samedi 25 juillet de 12h à 16h

Dimanche 26 juillet de 12h à 16h

En cas d'arrivée programmée en dehors des créneaux, contactez David au 07.54.82.00.66

On trouvera au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement.

5° Tarif camping :

Tarif unique par jour et par personne : **5 €**.

Tarif réduit 4 nuits : **15 € / personne**

Enfant gratuit en dessous de 10 ans.

Douches et sanitaires compris

Le camping n'a pas d'accès à l'électricité ni de système de vidange pour les camping-cars.

Les redevances sont payées à l'avance au moment de la réservation, des places peuvent être payées sur place en fonction des disponibilités.

Réservation par mail à l'adresse : campingfestivalhetlindeboom@gmail.com

6° Petit-déjeuner :

Possibilité de petit-déjeuner (5 € / jour / personne)

7° Bruit et silence :

Les campeurs sont instamment priés d'éviter tous bruits et comportements qui pourraient gêner les voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence.

Les chiens et autres animaux sont interdits.

Le silence doit être total entre 23 h et 8 h.

8° Visiteurs :

Les visiteurs ne sont pas autorisés dans le camping.

9° Tenue et aspect des installations :

Ce camping est ouvert de façon provisoire. Respectons l'environnement et le voisinage !

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du camping.

Il est interdit de jeter des eaux polluées sur le sol ou dans les caniveaux.

Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être déposés dans les poubelles.

Les installations sanitaires doivent être maintenues en constant état de propreté par les usagers.

L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être remis dans son état initial.

10° Sécurité :

a) Incendie

Les feux ouverts (bois, charbon, barbecue, ...) sont rigoureusement interdits.

Les réchauds doivent être maintenus en parfait état de fonctionnement et ne doivent pas être utilisés sous une tente. Les réchauds à alcool ou à essence sont également interdits.

Des extincteurs sont à disposition. En cas d'incendie aviser immédiatement l'accueil ou les agents de sécurité. Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil.

Bien que le gardiennage soit assuré 24h/24, les usagers du camping sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

b) Vol

Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation. Signaler tout de suite au responsable la présence dans le camp de toute personne suspecte.

11° Parking :

Les voitures doivent être garées sur le parking prévu à l'extérieur du camping.

12° Départ :

Les départs devront se faire avant midi si votre départ est programmé le vendredi, le samedi ou le dimanche.

Les départs prévus le lundi devront se faire IMPERATIVEMENT avant 10h.

13° Affichage :

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du camping au bureau d'accueil. Il est remis au client à sa demande.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol d'objet ou de matériel.

Mise à jour : juin 2026